



ARRETE N° 2025 - 233
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Rue Villey n° 2
Résidence « Les Fontaines St Léonard »
AGIS Déménagements
Jeudi 24 Avril 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société AGIS Déménagements – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un emménagement, Rue Villey au n° 2, Résidence « Les Fontaines Saint Léonard », le Jeudi 24 Avril 2025, de 8h00 à 15h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société AGIS DEMENAGEMENTS est autorisée à effectuer un emménagement, Rue VILLEY au n° 2, Résidence « LES FONTAINES SAINT LEONARD », le JEUDI 24 AVRIL 2025, de 8H00 à 15H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Rue Villey, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : L'accès aux Service de Secours et de Police, devra être maintenu par la Société intervenante, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 4 : La Société intervenante devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 5 : Une pré-signalisation et signalisation réglementaires avec affichage du présent arrêté, seront posées par la Société intervenante.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 1er Avril 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL